



# Produits de l'érable 2003



## CONFIDENTIEL une fois rempli

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check

## UNE RÉPONSE SERAIT APPRÉCIÉE DANS UN DÉLAI DE DEUX SEMAINES

Le présent relevé a pour but d'établir des estimations fiables des produits de l'érable au Canada. Pour pouvoir travailler dans votre intérêt, les services du gouvernement et les organismes de producteurs ont besoin des renseignements complets et exacts. Nous comptons sur vous pour les fournir.

Vos données sont **STRICTEMENT CONFIDENTIELLES** et seront groupées à d'autres pour des fins statistiques seulement.

Revisez l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

AGOP

Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)

CORP

Nom de la société (s'il y a lieu)

### CHEF D'EXPLOITATION

OPER1

Nom de famille

Ind. rég.

Téléphone

Prénom usuel

Ind. rég.

FAX

Location de téléphone alternative

Ind. rég.

Téléphone

ADR

R.R.

Case postale

Numéro et nom de la rue

Code postal

Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

Adresse courriel (si disponible)

### ASSOCIÉ

OPER2

Nom de l'associé (nom de famille)

Ind. rég.

Téléphone

Prénom usuel

Ind. rég.

FAX

Location de téléphone alternative

Ind. rég.

Téléphone

ADR

R.R.

Case postale

Numéro et nom de la rue

Code postal

Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que celui du chef d'exploitation.

### ASSOCIÉ

OPER3

Nom de l'associé (nom de famille)

Ind. rég.

Téléphone

Prénom usuel

Ind. rég.

FAX

Location de téléphone alternative

Ind. rég.

Téléphone

ADR

R.R.

Case postale

Numéro et nom de la rue

Code postal

Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)

Veuillez cocher si l'adresse et le numéro de téléphone sont les mêmes que celui du chef d'exploitation.



FACTEURS D'ÉQUIVALENCES DES UNITÉS IMPÉRIALES ET MÉTRIQUES

1 gallon = 4.54 litres de sirop	= 13.25 livres	ou	6.01 kilogrammes	1 kilogramme = 2.20 livres
impérial 4 litres de sirop	= 11.66 livres	ou	5.29 kilogrammes	750 grammes = 1.65 livre
1 litre de sirop	= 2.92 livres	ou	1.32 kilogramme	500 grammes = 1.10 livre
540 millilitres de sirop	= 1.57 livre	ou	0.71 kilogramme	375 grammes = 0.83 livre
325 millilitres de sirop	= 0.95 livre	ou	0.43 kilogramme	250 grammes = 0.55 livre
250 millilitres de sirop	= 0.73 livre	ou	0.33 kilogramme	125 grammes = 0.28 livre

Si vous ne faites pas d'entailles en 2003, cochez (  ) l'une des cases suivantes:

A. Il est possible qu'on entaille en 2004 .....

Réservé au bureau

B. Nous ne prévoyons pas entailler au cours des prochaines années .....

005

ENTAILLES	Code	Impériale	Métrique
Nombre d'arbres entaillés en 2003 .....	102		
Nombre d'entailles en 2003 .....	103		
<b>PRODUCTION DE SIROP D'ÉRABLE:</b> Déclarez le sirop d'érable que vous prévoyez transformer en sucre et beurre, plus tard en saison, dans les sections respectives ci-dessous.			
Vendu ou à vendre aux conditionneurs .....	104	livres	kg
Tout autre sirop vendu ou à vendre (Ne pas inclure les ventes aux conditionneurs) .....	105	gallons	litres
Consommé ou devant être consommé à la maison .....	106	gallons	litres

**PRODUCTION DU SUCRE D'ÉRABLE**

Vendu ou à vendre .....	107	livres	kg
Consommé ou devant être consommé à la maison .....	108	livres	kg

**PRODUCTION DU BEURRE D'ÉRABLE**

Vendu ou à vendre .....	109	livres	kg
Consommé ou devant être consommé à la maison .....	110	livres	kg

**PRIX MOYEN DE VENTE OBTENU**

Sirop vendu aux conditionneurs .....	111	\$ la livre	\$ le kg
Tout autre sirop vendu .....	112	\$ le gallon	\$ le litre
Sucre vendu .....	113	\$ la livre	\$ le kg
Beurre vendu .....	114	\$ la livre	\$ le kg

**ACCORD SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS:**

Pour les résidents du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario:

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes de renseignements, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique, avec le ministère de l'agriculture et du développement Rural du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec le ministère de votre province, dans ce cas, s'il vous plaît, faites nous les savoir par écrit. Adressez vos questions à la division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Êtes-vous d'accord sur le partage des renseignements?

Oui  051  1

Non  051  2

**COMMENTAIRES:**